

# AURIN



Les échos d'Aurin

**Avril 2023** 

Tout au long de l'année

En ce début du mois d'avril, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires et a voté le budget annuel de la commune.

C'est dans une période contrainte et compliquée que nous avons élaboré notre budaet.

Nous avons décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition...

La douceur printanière nous ferait presque oublier le contexte social et économique dans lequel nous baignons depuis quelques mois...

Le soleil fort heureusement réchauffe notre moral.

Que les prochaines vacances de printemps permettent à chacun d'entre vous de savourer d'agréables moments de détente...

### 77777

**Réservez votre samedi 1er juillet à 12h00** pour notre traditionnel Repas Républicain offert par la municipalité, sous forme de cocktail déjeunatoire.

Nous en profiterons pour procéder à l'inauguration officielle de notre aire de sports et de loisirs.

Une invitation vous sera transmise début juin.



# Finances Le compte administratif 2022 Résultat de clôture de fonctionnement 2022 : 31 093 € Report d'investissement 2021 : +149 028 € Résultat d'investissement 2021 : +192 592 €

### Rappel des règles sur l'aire de loisirs



Nous avons pu dénombrer hélas un certain nombre de dégradations sur notre zone de sports et de loisirs (arbustes taillés, poteau de tennis descellé, porte d'accès au terrain multisports dégondée, coupelle des cendrier des poubelles extérieures enlevée et retrouvée dans le champs voisin et disparition de la visserie, trace de pneus de moto à proximité de l'entrée du terrain, détritus sur et sous les tables de pique-nique...)

Nous vous rappelons que ce bien commun est l'affaire de tous... N'hésitez pas à rappeler à l'ordre les petits plaisantins qui se permettent de saccager cette agréable aire de jeux et de loisirs ou de nous en avertir afin que nous puissions intervenir...

Merci de votre collaboration.













7,32 %

### Taxes locales 2023

Les taxes locales restent inchangées cette année pour la commune

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 29,00 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 56,10 %

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS):

Mairie – place du 19 mars 1962 – 31570 AURIN

Directrice de publication : Sandrine VERCRUYSSE

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique



### Une armoire à Livres et à Jeux sur Aurin

Elle s'est posée discrètement sous le préau de la Mairie. Vous connaissez... on dépose ou emporte librement, livres en tous genres, polards ou essais, livres jeunesse, petite enfance, BD et mangas mais aussi des boîtes de jeux de société. Une envie de faire un ping-pong, ou fouiller, bouquiner et repartir avec un livre ou un jeu, pour en finir la lecture chez vous ou jouer en

L'armoire est toujours ouverte et attend vos premiers dons.

Ouvrages jeunesse: Deux jeunes aurinois, Lou Lollivier et Loric Vigna veilleront à la présentation, au tri, et à la mise en valeur des nouveaux arrivages et pourquoi pas vous donner des conseils de lecture.

Ouvrages adultes: Qui serait partant-e pour faire de même ? Merci de vous signaler à la mairie ou auprès de Charles Gimat (06 14 11 92 28).

Nous pourrions constituer une petit groupe ieunes-adultes.

### Un panneau d'informations

A côté de l'armoire, vous trouverez un panneau d'affichage pour laisser librement annonces:

- animal perdu,
- propositions de dons,
- offres et recherches d'emploi
- offres diverses...

et pourquoi pas conseils de lecture 😊



Toutes les informations de nos newsletters sont également disponibles sur CITYALL, dans le fil <u>d'actualité</u> ou <u>bons plans et infos.</u>

Nouveauté! onglet pharmacie de garde



### Nouvelle obligation déclarative fiscale

Vous êtes propriétaire d'une maison, d'un appartement?

Vous avez pour obligation de déclarer avant le 30 juin 2023 la situation d'occupation de tous vos locaux d'habitation. Sur https://www.impots.gouv.fr

La Direction générale des finances publiques demande à tous les propriétaires de saisir le formulaire (en ligne uniquement) pour chacun des logements que vous possédez. L'idée est de renseigner l'Etat sur les personnes occupant l'ensemble des logements et à auel titre.

Une démarche à effectuer pour votre résidence principale, secondaire ou bien loué et depuis votre espace impots.gouv.fr, rubrique « mes biens immobiliers ».

- 👉 Comment je déclare ?
- → Si vous êtes un particulier :

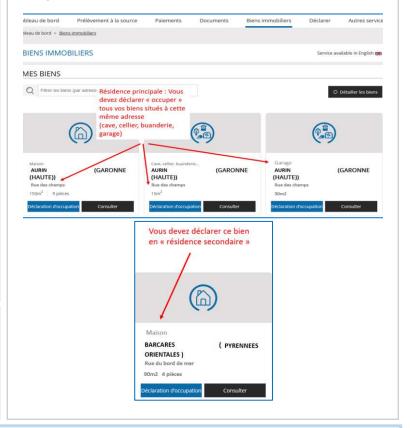
Connectez-vous sur Votre espace particulier > Biens immobiliers

→ Si vous êtes un professionnel :

Rendez-vous sur Votre espace professionnel > Démarches > Gérer mes biens immobiliers

- i Le service est ouvert toute l'année, 7 jours sur 7 et 24h sur 24.
- i En cas de question ou de difficulté pour effectuer cette démarche, vous pouvez contacter le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé)
- i Pour en savoir plus:

https://www.impots.gouv.fr/actualite/gerer-mes-biensimmobiliers-un-nouveau-service-en-ligne-pour-lesusagers-proprietaires-1





## Comité des fêtes d'Aurin







TERRES

### Terres du Lauragais





Comme la nature, avec l'arrivée du printemps le Club des Jardiniers d'Aurin s'est réveillé.

Un grand merci à tous les participants à l'opération plantation d'arbres à Saint André samedi 10 décembre et une mention particulière pour Jean-Marc Fontanilles qui a réalisé les 20 trous avec sa pelle mécanique. Malgré le froid, vous avez été nombreux au rendez-vous, et nous vous en remercions.



A ce jour, les vingt arbres ont donc passé près de quatre mois en terre. Le réseau d'irrigation en goutte à goutte est opérationnel, l'ouverture des vannes aura lieu dès que le climat l'imposera ; le plus tard sera le mieux.

Le système installé consommera une dizaine de litres par heure et par arbre lorsqu'il sera activé. Un programmateur permettra d'optimiser la consommation d'eau tout en favorisant la croissance des arbres, qui en auront bien besoin car ils sont très jeunes. Sur la saison estivale, ce sont donc quelques mètres cubes d'eau qui seront dispensés en tout sur les vingt arbres autour de Saint André. Gageons que nous pourrons tous rapidement profiter des noix, mirabelles, noisettes, noix de pécan, olives, et autres amandes. Miam miam! Cette opération a été rendue possible grâce au financement de la Mairie, un grand merci à elle.

Le 11 mars dernier, nous avons planté une trentaine de lavandes et une trentaine de santolines sur le parvis de l'Église Sainte-Apollonie, toujours dans le cadre du même projet porté par la Mairie.

### Pour la suite, voici ce qui est prévu :

Samedi 15 avril : échange de graines et semis

Samedi 13 mai : plantation de tomates et autres légumes d'été

Samedi 10 juin: préparation de vin de noix; chaque participant recevra sa bouteille de vin, à déquster avec modération à la sortie de l'été. Celui de l'an dernier était très réussi!

Sachez que le Club des Jardiniers est toujours ouvert à tous, habitants d'Aurin ou des communes voisines, et que vos idées sont les bienvenues. Le Club se réunit en général le second samedi du mois entre 10h et midi, les aléas climatiques pouvant toujours chambouler l'agenda.

Pour tout renseignement sur le programme et le fonctionnement du Club, vous pouvez contacter Florence Saint Alary (florence.saint-alary@laposte.net) ou Antoine Monsaingeon (antoinemonsaingeon@gmail.com) Le Club des Jardiniers

### Les encombrants

Un service de collecte des encombrants à domicile est proposé par le SIPOM de Revel pour les objets ne rentrant pas dans une voiture et pour lesquels vous n'avez pas la possibilité de les déposer en déchèterie.

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 05 62 71 22 83.

Le délai de ce service est de 3 semaines minimum, si vous souhaitez un enlèvement plus rapide, un montant de 30 € par objet vous sera demandé.

### Que pouvons-nous mettre aux encombrants?

Les déchets concernés sont les canapés, armoires, matelas, sommiers abimés, tables, frigos, congélateurs, gros téléviseurs,...

Ne seront pas ramassés: les gravats, les végétaux, les produits dangereux, les pneus, les bouteilles de gaz, les cartons, les chaises et les petits objets



### Les déchets verts

Pour une grande partie (herbe, petits : le **mulching** et le branchages) compostage sont de très bonnes solutions.

Pour les branches un peu plus grosses ou en plus grande quantité, le broyage est la solution adaptée.



Les particuliers souhaitant bénéficier de ce service doivent contacter le SIPOM au 05.62.71.22.83.

Tel secrétariat : 05 61 83 78 30 / 06 41 54 47 72

Tel urgence: 06 06 98 07 00 Mail: secretariat@mairie-aurin.fr

Suivez-nous sur notre application CITYALL

